

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur la note III -2 de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus sur l'exercice et portant sur l'immobilisation des pièces de rechange spécifiques et des composants de démantèlement, en contrepartie de la provision inscrite au bilan.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les provisions pour démantèlement des centrales et des engagements de retraite envers les salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

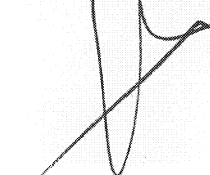
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly, le 26 janvier 2006

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Didier NOVELLA

Deloitte & Associés



Francisco SANCHEZ